

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2021

L'ensemble du conseil municipal était présent à l'exception de Mme Caouder, absente excusée qui a donné pouvoir à Mme Chentil, Mme Jestin, absente excusée qui a donné pouvoir à M. Talarmin, M. Petton C, absent excusé qui a donné pouvoir à M. Batany, M. Quéménéur, Mme Caouissin M. Loëgel, absents excusés.

Lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est approuvé.

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION : DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Les DIA suivantes sont arrivées à la mairie et n'ont pas fait l'objet de préemption :

- 260 rue de Rubian, YS 297, 934 m², bâti
- 11 rue des 3 frères Pellen, ZH 147, 300 m², bâti
- Chemin du vieux lavoir, YL 169p, 97 m², non bâti.

ENGIE GREEN - DÉMANTÈLEMENT DES 5 ÉOLIENNES ET DÉPÔT DU DOSSIER PLOUARZEL 2

Le démantèlement du parc éolien Plouarzel 1 a été réalisé entre août et mi-septembre 2021. Les fondations seront démantelées en février 2022. Les nouvelles machines devraient être mises en service en décembre 2022. D'une hauteur en bout de pale de 76 m, elles développeront une puissance de 4 MW. Un nouveau panneau d'information sur le renouvellement du parc est installé sur site.

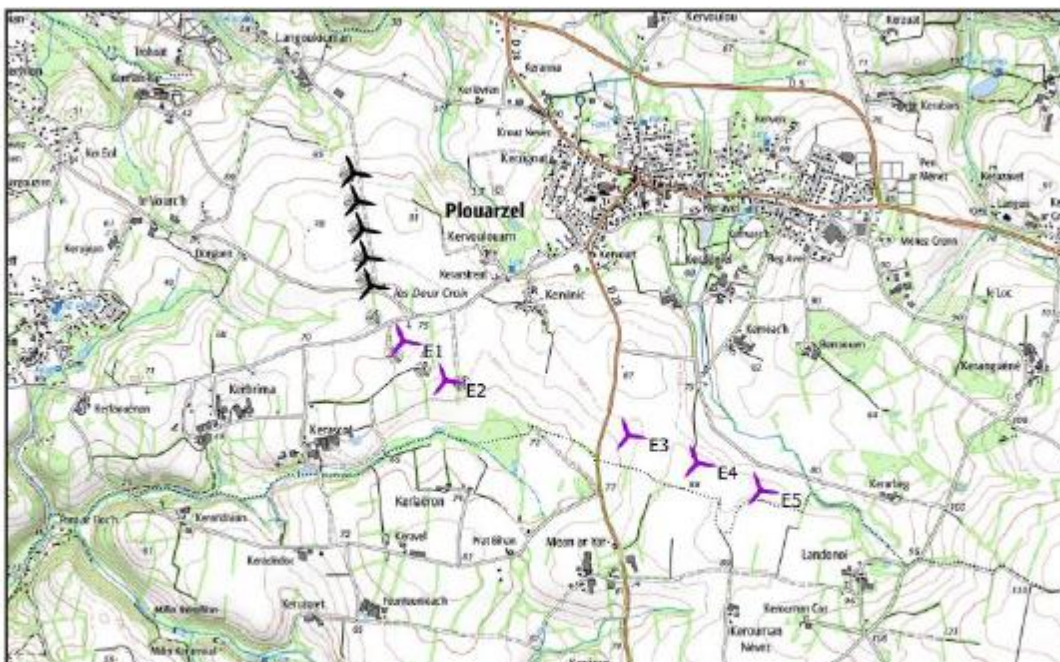
renouvellement de « Plouarzel 2 », actuellement les 4 éoliennes installées ont une puissance totale de 3.4 mW.

Depuis octobre 2019, des études sont en cours pour renouveler et étendre le parc. Ces études concernent la mesure du vent, les volets acoustiques, faune et flore, paysage, suivité de l'activité et de la mortalité avifaune.

Les limites techniques et études associées au projet :

- Distance aux habitations : 500 m / distance aux routes départementales : 150 m
- Contraintes liées au radar militaire / angle de « respiration » entre les autres parcs du territoire
- Contrainte de plafond de 110 m de hauteur
- États initiaux écologie : pas d'enjeu spécifique flore et faune non-volante ; pas d'enjeu spécifique oiseaux et chauves-souris ; les habitats d'intérêt pour la faune se situent en dehors des deux zones d'implantation.
- Étude vent d'octobre 2019 à mai 2021 : moyenne de vent : 25 km/h à 59 m de hauteur. Résultat satisfaisant.

Implantation :



Cette opération de renouvellement et extension est soumise à autorisation environnemental, la durée d'instruction est longue. La partie études se termine, l'instruction administrative du dossier devrait débuter début 2022. La mise en service de 5 nouvelles éoliennes est prévue en 2026.

Le parc passerait de 3,4 MW produits actuellement à 11 MW, ce qui représente la consommation 11 200 personnes au lieu de 3 600 actuellement.

Les retombées économiques s'élèveront à 29 000€ par an (18 000€ de taxes et 11 000€ pour la convention chemin).

Des permanences d'information auprès de la population seront organisées d'ici la fin de l'année.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION RESSOURCES ET MOYENS

DÉLIBÉRATION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2021/01

La décision budgétaire modificative n°1 proposée détaille les ajustements qu'il convient de faire figurer à nos documents budgétaires et les virements de crédits indispensables, en fonctionnement et en investissement. à l'activité des services. Ces ajustements concernent, en investissement des réajustements de programmes de travaux. En fonctionnement, ils concernent notamment l'intégration de la subvention exceptionnelle du Centre National du Livre à la médiathèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, la décision budgétaire modificative n°1, détaillée comme suit :

BUDGET COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Imputation	Libellé	DEPENSES	RECETTES	OBSERVATIONS
Dépenses				
6811	Dotation aux amortissements	2 175,00 €		
6065	Livres, cd, dvd	2 445,00 €		245 € braderie + aide exceptionnelle
				2 200 € sur 4 375 € (aide totale)
Recettes				
7062	Régie médiathèque		245,00 €	
74718	Aide exceptionnelle médiathèque		4 375,00 €	
	TOTAL	4 620,00 €	4 620,00 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Imputation	Libellé	DEPENSES	RECETTES	OBSERVATIONS
Dépenses				
231313	Grosses réparations de bâtiments	-27 825,00 €		
231327	Aménagement Maison France Services	30 000,00 €		Travaux garage MFS
Recettes				
281571	Dotation aux amortissements		2 175,00 €	
	TOTAL	2 175,00 €	2 175,00 €	

TARIF CAMPING 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, la proposition de la commission ressources et moyens et d'adopter les tarifs suivants : Emplacement : forfait pour 5 personnes en caravane, tente ou camping-car : 11,50€ pour une nuit. Si > 5 personnes = 2.50 € /jour/adulte, 1.55 € /jour/enfant de 6 à 12 ans
Garage mort / jour (sauf juillet et août) = 5.55 € / Garage mort électricité = 8.55€ / groupe /jour/personne = 2.65€ / randonneur à pied ou à vélo/jour/personne = 4.25 € / électricité /branchement : 3,00€ / douche chaude : 1,20€ / Tarif lave linge jeton+ lessive : 5,10 € / Tarif sèche-linge le jeton : 4,05 €

Baguette classique : 1,00€ / Baguette tradition : 1,20€ / Télégramme : prix coûtant

Tarifs camping- cars : Emplacement pour 24 h : 6,00€ / Électricité pour 24h : 3€ / Borne (eau/électricité) : 2€.

Notification du Fonds national péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) - 2021

Le montant de cette dotation de l'État attribuée à la communauté et aux communes est calculé en fonction du revenu moyen par habitant du territoire de la communauté de communes. Plus les habitants du territoire s'enrichissent, plus le montant de la dotation diminue.

D'après les projections, le Pays d'Iroise pourrait perdre cette dotation à la fin du mandat. Pour 2021, la commune a reçu 78 332€.

Personnel communal :

- Un groupe de travail sur l'élaboration des lignes directrices de gestion a été lancé afin de déterminer une stratégie pluriannuelle des ressources humaines ;
- Des orientations concernant l'organisation du travail et le respect des 1607h ont été retenues par la commission, elles seront présentées en comité technique avant d'être votées au conseil municipal.

Participation à la scolarisation d'enfants dans des classes spécialisées d'écoles privées : montant du contrat d'association ?

CONSTRUCTION DU PÔLE SANTÉ 3 : AVENANTS

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de passer les avenants au marché de construction du bâtiment multi-activités, concernant les lots suivants :

Architecte : -6 375,00 € HT

Lot1 - Crenn : Modification cloisonnement : 84,50 € HT

Lot2 - AGK : Modification de charpente et remplacement poutre béton en lamellé collé : 3 233,73 € HT

Lot 3 - TREBAU : Sous couche sous toiture / Velux : 791,12 € HT

Lot 4 - CLAIRALU : Rajout porte fenêtre / Modification châssis RDC et ajout de 2 portes palière étage : 2 680,00€ HT

Lot 5 - SB29 : Main courante pour escalier accès étage / Main courante extérieure : 218,39 €

TOTAL GENERAL : 632,74 €HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité les modifications proposées et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer ces avenants.

EXTENSION ET RÉHABILITATION DU BÂTIMENT DU CAMPING DE PORSTEVIGNE : CHOIX DES ENTREPRISES

Vu les montants des offres (total s'élevant à 300 000€) et les délais de réalisation des travaux - la fin des aménagements ne pouvant être assurés pour le début de la saison touristique - il est proposé au conseil municipal d'ajourner cette décision.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA MAIRIE : CHOIX DES ENTREPRISES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu le procès verbal de la commission d'appel d'offres en date du 7 octobre 2021 ,

Considérant que le conseil municipal est compétent pour autoriser la signature des marchés publics par l'exécutif communal,

Considérant la nécessité de désigner le titulaire du marché de travaux pour rénovation énergétique de la mairie,

Considérant les offres reçues :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres et de retenir :

Lot 1 - étanchéité : LE MESTRE : 85 500,00 € HT

Lot 2 - Menuiseries : BPS ALUMINIUM : 190 315,00 € HT

Contrôle Technique : SOCOTEC : 1 675,00 € HT

SPS : SOCOTEC : 2 260,00 € HT

Pouvoir est donné au maire pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

RÉGULARISATION DE LA VOIRIE : ACQUISITION À TITRE GRATUIT DE LA PARCELLE YS 252 – KERMARC'HAR

La parcelle YS 252 située à Kermarc'har, est située sur la voirie. Afin de régulariser cette situation, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité l'acquisition à titre gratuit de cette parcelle pour 86 m² au profit de la commune.

ACQUISITION DE LA PARCELLE YI 184 ROUTE DE SAINT RENAN

Au mois de juin dernier, le conseil municipal, a donné son accord à M. le Maire, pour négocier auprès de la famille Stéphan pour acquérir la parcelle YI 184. La famille accepte le prix d'acquisition de 10 000€ pour une contenance de 2033 m². Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité arrête les décisions suivantes : Accord pour l'acquisition de la parcelle YI 184 pour une surface de 2033 m² au prix de 10 000€ ; donne pouvoir à M. le Maire ou à M. Anne-Marie Conq, adjointe au maire, en cas d'indisponibilité, pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

CONVENTIONS DE SERVITUDE AVEC ENEDIS – PARCELLES YP 39 et YT 24

La société dénommée ENEDIS (anciennement ERDF), a fait parvenir la mairie une convention afin d'établir un acte notarié portant sur la mise en place d'installations électriques (poste de transformation) sur une parcelle appartenant à la Commune de PLOUARZEL, cadastrée section YP numéro 39. Et YT 24 pour l'installation d'une ligne souterraine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de donner pouvoir à M. le Maire pour signer la convention annexée à la présente délibération permettant à ENEDIS la mise en place d'une installation électrique sur une parcelle YP 39 et YT 24.

PLOUARZEL

30 & 31 octobre

Samedi de 14h à 19h Dimanche de 10h à 18h

ENTRÉE GRATUITE

19ème Salon Saveurs & DÉCO

Tombola

Le Télégramme

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE

Un véritable parcours gourmand
pour les passionnés de décoration

Produits régionaux Décoration d'intérieur Art de la table Artisans d'art